

## Domiciliation administrative

Février—mars 2022

### A qui s'adresse cette formation?

Équipes salariées et/ou bénévoles des organismes agréés pour la domiciliation dans le 94 intervenant sur l'activité de domiciliation

### Prérequis

aucun

### Contexte

La domiciliation permet à une personne sans domicile stable de bénéficier d'une adresse pour ouvrir ses droits et recevoir son courrier.

La domiciliation est un droit énoncé dans le Code de l'action sociale et des familles (articles L. 264-1 à 10).

Aux côtés des communes et centres communaux d'action sociale dont c'est la compétence, des organismes peuvent être agréés par l'Etat pour exercer une activité de domiciliation.

Dans le Val de Marne, 18 organismes agréés répartis sur 22 sites domicilient plus de 9500 personnes.

L'exercice de l'activité de domiciliation implique une nécessaire connaissance du cadre légal et des modalités opérationnelles de gestion des publics et de leurs courriers.

### Objectifs de la formation

- Connaître le cadre de la domiciliation issue de la loi du 5 mars 2007 et modifié par la loi ALUR de 2014
- Savoir quelles sont les obligations du CCAS en matière de domiciliation et les recours éventuels
- Connaître le rôle des associations dans la délivrance de la domiciliation
- Développer une compréhension des modalités de gestion de la domiciliation au sein d'un organisme agréé

#### Selon le module complémentaire choisi:

- Comprendre les fonctionnalités et modalités de mise en œuvre et d'usage de la plateforme Domifa
- Améliorer sa compréhension des mécanismes conduisant à l'escalade d'un conflit et à des situations de violence verbale et non verbale. Des outils de réponse à des situations de conflits voire de violence pour engager une désescalade et assurer sa propre sécurité ainsi que celle des autres membres et usagers de l'association.

## Programme

### Module 1 Séquence 1: Comprendre la domiciliation son cadre légal et institutionnel (3h) en distanciel

- Qu'est-ce que la domiciliation administrative: fonctions et cadre légal
- Les organismes en charge de la domiciliation: rôle compétences et obligations des CCAS et OA
- A qui la domiciliation s'adresse-t-elle? Personnes sans domicile stable et situations spécifiques

### Module 1 Séquence 2: la domiciliation en pratique: de l'élection de domicile à la clôture (3h) en distanciel

- les obligations des CCAS et OA vis-à-vis des personnes en demande de domiciliation, des personnes domiciliées et des organismes d'accès aux droits
- La procédure d'élection de domicile
- La radiation
- Le renouvellement ou non renouvellement
- Les conditions de transmission d'information aux administrations
- Identifier des ressources pour une bonne orientation des personnes au terme de leur entretien préalable
- Situer son action dans une démarche globale d'amélioration des conditions d'accès à la domiciliation

### Module 2 A : un outil de gestion gratuit au service des OA, Domifa (2h) en distanciel

- Présentation des fonctionnalités de la plateforme
- Présentation des différents niveaux d'habilitations
- Présentation des modalités d'import de la base de donnée actuelle vers la plateforme

### Module 2B : prévention et gestion des conflits (6h) en présentiel en distanciel

- Les conflits dans la relation et leurs déclencheurs
- Le repérage de la frustration, la toute puissance, la colère, les émotions les mots et attitudes
- La mise en place des bases d'une communication constructive : développer l'empathie, utiliser la reformulation, comprendre et reconnaître le cadre de référence de l'interlocuteur
- La mise en place des bases d'une communication constructive : les états du moi, les différentes attitudes d'écoute, l'espace proxémique

## Démarche pédagogique et évaluation

**Apports théoriques :** Apports théoriques juridiques ; Enseignement participatif et interactif ;

**Exercices pratiques et contextualisés, évaluation en fin de formation**

### Calendrier :

Module 1 : Mardi 8 ou vendredi 18 février (9h-16h30); Module 2A Domifa : Jeudi 10 mars (10h-12h) **OU**  
Module 2B Gestion des conflits: lundi 21 ou mardi 22 mars (9h-16h30)

### Lieu de formation :

En raison de la situation sanitaire l'ensemble de la formation aura lieu en distanciel

### Intervenant(e)(s) :

Gabriel VISIER, Catherine BERNATET, Lydia HARY, Chiraz HERIZI

### Coût d'inscription:

**Gratuit.** Nous contacter pour toute demande d'information et de devis pour réaliser cette formation en interne

**Pré-inscription en ligne sur :** <https://forms.gle/mAigyUSHoy2UvpHC8>

Une réponse sur demande préinscription vous sera adressée au plus tard 2 semaines avant le début de la formation.

N'hésitez pas à nous faire part d'une situation de besoins spécifiques qui pourrait nécessiter l'adaptation de la formation.

### **Contacts Fédération des Acteurs de la Solidarité IdF**

30 boulevard de Chanzy - 93100 Montreuil

**Gabriel VISIER**  
Chargé.e.de mission

06 58 11 23 49  
[gabriel.visier@federationsolidarite-idf.org](mailto:gabriel.visier@federationsolidarite-idf.org)

**Elise NOEL-CHEVALIER**  
Gestion administrative et référente handicap en cas de besoin d'adaptation de la formation  
01 43 15 80 11  
[formation@federationsolidarite-idf.org](mailto:formation@federationsolidarite-idf.org)

